



MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°53-2023-006

PUBLIÉ LE 11 JANVIER 2023

Sommaire

Direction départementale des finances publiques 53 /

53-2023-01-11-00001 - SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE MAYENNE -

Délégation de signature (2 pages)

Page 3

Direction départementale des finances
publiques 53

53-2023-01-11-00001

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE MAYENNE
- Délégation de signature

**Direction départementale
des Finances publiques de la Mayenne**
24 allée de Cambrai
53000 Laval

Délégation de signature Service de Gestion Comptable de Mayenne

Le comptable, responsable du Service de Gestion Comptable de Mayenne,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Cédric DAVOUST et Mme Michèle DACHEUX, inspecteurs des finances publiques, adjoints au comptable chargé du Service de Gestion Comptable de Mayenne, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 24 mois et porter sur une somme supérieure à 10.000 € ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment, les avis de mise en recouvrement, les actes de poursuite et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service .

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
 - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
- aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Durée	Montant
Lucie CHAPON	Agent administratif	6 mois	1.000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Mayenne.

À Mayenne, le 11 janvier 2023

Le comptable

Paul RICHOU

Inspecteur divisionnaire hors classe